

Besançon, le 18 mars 2021

La présidente

MONSIEUR OLIVIER VERAN
MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
14 AVENUE DUQUESNE
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Par décret du 4 mars dernier, vous avez autorisé les sages-femmes et les pharmaciens à vacciner contre la Covid sans prescription. Les infirmiers et infirmières libérales, pourtant en première ligne, ne sont pas concernés par cette disposition qui vise à accélérer la campagne et la couverture vaccinales.

Je dois vous dire toute mon incompréhension quant à cette décision en contradiction avec les objectifs sanitaires des pouvoirs publics.

À l'heure où la pandémie ne cesse de progresser, à l'heure où la campagne de vaccination doit plus que jamais s'intensifier, il est urgent que toute la communauté des professionnel·les de santé soit mobilisée, sans exception. C'est une question de santé publique et de marque de confiance envers le rôle et le professionnalisme des infirmiers et infirmières.

La Bourgogne-Franche-Comté comprend 4 670 professionnel·les en capacité d'intervenir au plus près de la population cible, notamment dans les territoires ruraux. Leur contribution est essentielle.

C'est la raison pour laquelle j'apporte mon soutien entier à l'appel des infirmiers et infirmières libérales de Bourgogne-Franche-Comté et vous demande sans délai de remédier à cette absurdité.

Comptant sur votre intervention, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Guite DUFAY